

## **Orages/inondations : La Cellule GISER du SPW émet une série de recommandations**

*Dans le contexte des orages et des inondations que connaît notre région ces derniers jours, voici un ensemble de recommandations à l'attention des communes rurales, émis par la Cellule GISER.*

*La Cellule GISER est un service de conseil et d'appui spécialisé dans la lutte contre les inondations par ruissellement et les coulées de boue du Service public de Wallonie DGO3 – Département Ruralité et Cours d'Eau – Direction du Développement rural.*

*Signaler une zone inondée : [gTinondations@spw.wallonie.be](mailto:gTinondations@spw.wallonie.be) et [erosion@spw.wallonie.be](mailto:erosion@spw.wallonie.be)*

*Portail inondations de la Wallonie : <http://environnement.wallonie.be/inondations/>*

*Contact: Arnaud Dewez [arnaud.dewez@spw.wallonie.be](mailto:arnaud.dewez@spw.wallonie.be) T : 0497 575 573*

# Recommandations aux communes rurales en cas d'alerte « orages & inondations »

---

## MESURES DE PREVENTION

### 1. Identifier les zones sensibles

Depuis plusieurs années, la Wallonie travaille à se doter d'outils cartographiques permettant aux gestionnaires, mais aussi au public, d'accéder à une information précise sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'est concrétisée en 2013 par la création du Géoportail de la Wallonie

<http://geoportail.wallonie.be>

En matière de gestion du risque de ruissellement et d'inondation, deux informations cartographiques sont à consulter : la carte des zones inondables et la carte des axes de concentration du ruissellement.

- Axes de concentration du ruissellement  
Ces cartes identifient avec précision les endroits où l'eau va se concentrer et former des torrents temporaires. Attention toutefois, elles sont calculées sur base du relief naturel du sol et ne tiennent donc pas compte des modifications apportées par les constructions, les routes, talus, etc...
- Zones inondables  
Cette carte identifie les zones où le risque d'une inondation par ruissellement est probable, avec différents niveaux de risque. La carte donne aussi le risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

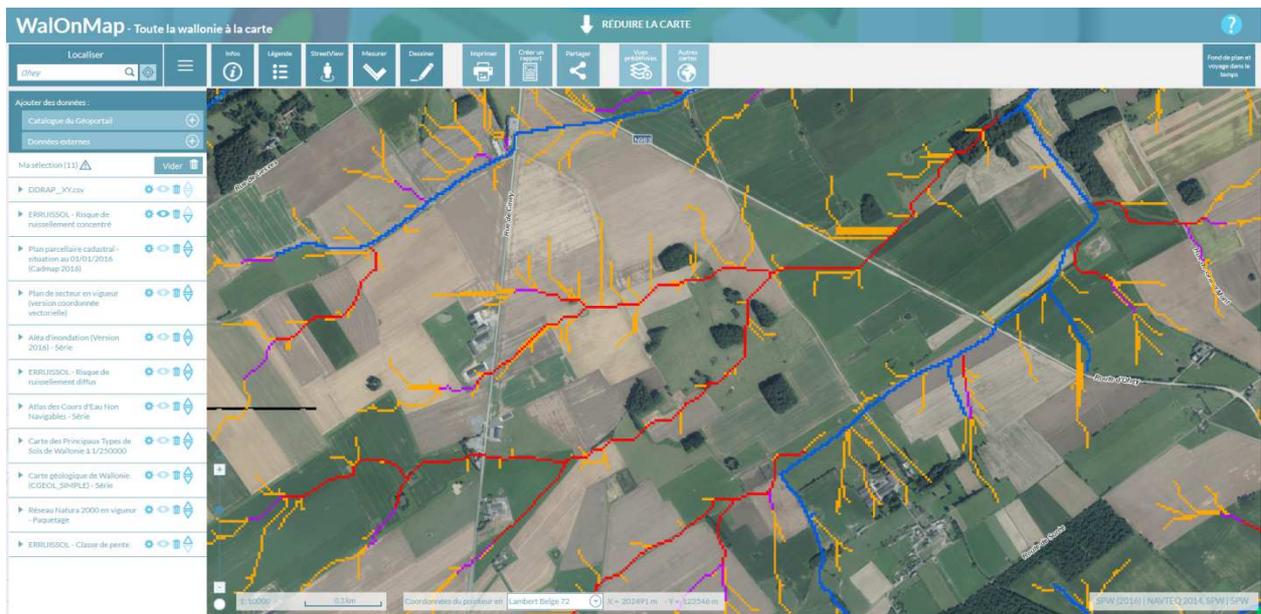


Photo 1 - Carte des axes de concentration du ruissellement

## 2. Avoir une réserve de matériel

Dans la plupart des cas, des aménagements d'urgence peuvent aider à limiter les dégâts. Ces aménagements peuvent être rapidement installés s'ils sont à proximité des sites sensibles.

Nous recommandons de prévoir du matériel pour dévier les flux et du matériel pour retenir / ralentir l'eau et la boue. Par exemple :

- Ballots de paille de grande dimension (400 kg et plus), ainsi que des pieux de 180x9 cm pour les retenir au moment du flux.
- Ballots de paille de petite dimension, pour créer des retenues temporaires dans les fossés (fossé à redents).
- Paille en vrac, treillis métallique (100 cm de haut, maille 5x5 à 10x10 cm), lien métallique et clous « cavalier, piquets en bois de 100x9 cm, pour confectionner des fascines de paille.
- Sacs de sable.
- Piquets de bois de 9 cm et diverses longueurs, pour retenir temporairement les embâcles en amont des ouvrages hydrauliques sur les fossés.
- Plaques et panneaux multiplex 15 à 18 mm, prêts à la découpe, pour constituer des batardeaux.

## 3. Retirer les objets mobiles sur l'axe de ruissellement

En cas de crue rapide sur un axe de concentration du ruissellement, tout ce qui est mobilisable par l'eau peut être emporté. Cela crée souvent des embâcles bouchant les avaloirs, les ponts, et autres ouvrages hydrauliques, causant des dégâts supplémentaires.

Ne pas hésiter à interdire temporairement le stationnement des véhicules et autres objets mobiliers sur le tracé d'un axe principal de ruissellement (en rouge sur carte des axes de concentration de WalOnMap).

## MESURES D'URGENCE ET DE PROTECTION

### 4. Retenir la terre sur les champs

Pour retenir la boue en provenance d'un coin de champ ou en bas d'une parcelle, on peut envisager en urgence de placer une ligne de ballots de paille (dimension à choisir selon l'importance des flux), toujours stabilisés par des pieux enfoncés dans le sol. Dans ce cas-ci, il faut veiller à laisser un espace de 5 cm entre les ballots pour assurer l'évacuation progressive de l'eau.

Un dispositif d'une durée de vie de 2 ans est envisageable si on dispose de quelques heures de temps de travail, c'est l'installation d'un barrage perméable avec de la paille tassée entre 2 grillages (appelé fascine de paille). Le principe est le même : il s'agit de ralentir l'eau (pour quelques minutes) de manière à ce que la boue se dépose en amont de l'aménagement.



Photo 2 - Fascine de paille en bordure de parcelle



Photo 3 - Ballots de protection en coin de champ

## 5. Dévier et diriger les flux

Sur l'axe de ruissellement, poser quelques ballots de paille de grande dimension. Attention : stabiliser absolument les ballots par des pieux enfoncés de minimum 80 cm dans le sol. Les ballots seront mis côte à côte, sans espace entre eux et disposés à 45° environ par rapport à la direction du flux venant de l'amont. Une autre manière de diriger les flux est de creuser un fossé-talus : le fossé collecte les eaux, le talus est formé par les déblais du fossé disposés à l'aval du fossé par rapport à l'arrivée des eaux. La terre du talus doit être stabilisée par tassement.



Photo 4 - Déviation d'urgence d'un axe d'écoulement par des ballots de paille de grand format

## 6. Bloquer les embâcles dans les voies d'évacuation de l'eau

On peut concevoir rapidement un dispositif simple de piégeage des objets emportés par l'eau : des pieux enfoncés verticalement dans le lit du fossé avec un espace de 20 à 30 cm, le tout stabilisé et renforcé par une traverse horizontale.



Photo 5 - Piège à embâcles dans un fossé

## 7. Ralentir la vitesse de l'eau dans les fossés

Les petits fossés peuvent être utilisés pour ralentir l'eau et temporiser le pic de crue à l'aval. De même, la boue s'accumulera alors plutôt dans les fossés (qu'il faudra néanmoins curer au plus vite). Là encore, en aménagement d'urgence, il est envisageable de placer des ballots de paille (ou des grosses pierres) en travers du fossé, avec un espace d'environ 10 cm afin d'assurer l'évacuation de l'eau.



Photo 6 Fossé avec redents en ballots de paille

## 8. Favoriser l'évacuation des eaux

Les ponts, les avaloirs, les fossés doivent faire l'objet de toute l'attention possible pour qu'ils assurent leur fonction de passage de l'eau. Le curage et l'évacuation des embâcles est une priorité.



Photo 7 - Curage des fossés et nettoyage des entrées de canalisation

# La Cellule GISER

---

Depuis 2007, le Service Public de Wallonie a mis en place différents appuis aux communes pour lutter contre les inondations et les coulées de boue, dont notamment :

- Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement (Arrêté du Gouvernement wallon du 18/1/2007).
- Cartographie des zones inondables et des axes naturels de concentration du ruissellement, disponibles sur le Géoportail WalOnMap (Arrêté du Gouvernement wallon du 19/12/2013).
- Mise en œuvre des Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI), et des comités techniques par sous bassin hydrographique.
- Création de la Cellule GISER, un pôle de conseil et d'expertise en matière de gestion intégrée sol – érosion – ruissellement, en étroite collaboration avec l'Université Catholique de Louvain et l'Université de Liège Gembloux-AgroBioTech.

La Cellule GISER travaille au sein du Département de la Ruralité et des Cours d'eau, en étroite collaboration avec les services de l'Urbanisme du SPW-DGO4, les contrats-rivières, les intercommunales, les Provinces, les Groupements d'Action locale, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et le réseau d'encadrement agricole wallon.

## Nos services

### Accompagnement technique

- Visite sur site, analyse et propositions d'aménagements
- Appui à la concertation locale, suivi de la mise en œuvre
- Avis sur les demandes de permis d'urbanisme (CoDT art. R.IV.35-1)

### Information et recherche scientifique

- Conférences et formations
- Expérimentation, modélisation, cartographie
- Recommandations techniques, établissement de normes

## Adresse

Cellule GISER

SPW DG 03 – Département Ruralité et Cours d'Eau – Direction du Développement rural

Directeur A.-I. Mokadem

Av. Prince de Liège 7

5100 Jambes

Tél. : 081 336 473

Site : [www.giser.be](http://www.giser.be)

# Le Département Ruralité et Cours d'Eau

---

Nos services pour les communes :

## Direction de l'Aménagement foncier rural

- Conseils d'aménagement : haies, digues, fossés, bassins
- Subvention de dispositifs de lutte contre l'érosion (AGW 2007)
- Réaménagement du parcellaire agricole (aménagement foncier rural)

## Direction des Cours d'Eau non navigables

- Coordination des Plans de gestion du risque d'inondation (PGRI)
- Subvention des travaux sur cours d'eau
- Cartographie des zones inondables
- Avis sur les demandes de permis en zone inondable (cours d'eau 1<sup>ère</sup> catégorie)

## Direction du Développement rural – Cellule GISER

- Aménagement de sites inondés par ruissellement et coulée de boue
- Appui à la concertation, formations
- Avis sur les demandes de permis sur axe de concentration du ruissellement

## Adresse

SPW DG 03 – Département Ruralité et Cours d'Eau  
Inspecteur Général M. Vanquaille  
Av. Prince de Liège 7  
5100 Jambes

## Exemples de réalisations

